



Groupe Rassemblement National

Conseil municipal du 4 mars 2019

Délibération n° 2019-014 : Taux d'imposition 2019.

Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons déjà abordé cette question lors des orientations et du débat budgétaire, nous n'allons pas nous plaindre de maintien des taux d'imposition, en rappelant toutefois que nous étions dans une fourchette haute, même si depuis, comme vous le rappelez, certaines villes ont augmentés leur taux, surtout depuis la baisse des dotations.

Nous savons aussi que nous devons rester prudents tant que la question de la compensation de la taxe d'habitation n'est pas réglée au niveau de l'Etat, puisque c'est tout l'édifice des finances locales qui peut être remis en cause, avec beaucoup d'incertitudes.

Et il ne faudrait pas en effet que nous soyons tentés de compenser, comme l'ont fait d'autres villes, par la taxe foncière.

Mais il faut rappeler cependant que ces impôts pèsent lourdement, d'autant plus qu'il faut tenir compte de la revalorisation forfaitaire des bases votée chaque année dans la Loi de finances.

En prenant pour base l'année 2011, l'actualisation forfaitaire des bases de la valeur locative représente 12,6% de hausse réelle sur la taxe d'habitation et la taxe foncière à taux constant.

Beaucoup de nos concitoyens n'ont pas connu une progression équivalente de leur revenu, je pense en particulier aux retraités propriétaire d'un bien qu'ils ont acquis durant leurs années de travail, et qui subissent aujourd'hui une taxe foncière parfois insupportable, pour des pavillons ou des appartements construits dans les années 70-80 pour lesquels ils n'ont pas les moyens d'investir dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, et paient souvent des factures de chauffage elles aussi très lourdes.

C'est un volet non négligeable de la précarité énergétique et les dispositifs existants, reposant sur des crédits d'impôts ou des prêts, leur sont souvent inaccessibles.